

**REFUSÉ !**

Pas de RECONNAISSANCE salariale dans la Branche de l'Aide à Domicile.



Ce 23 février, le Journal Officiel annonce que les financeurs<sup>1</sup> **refusent d'agréer l'avenant 66-2024.**

**Au panier**, la maigre augmentation de 6 points de tous les coefficients de la BAD ( $6 \times 5.77 = 34.62$  € Brut pour un temps plein).

Le salaire de base d'un entrant dans le secteur reste à 1777,16 € soit **24,64 € sous le SMIC.**

Cela rappelle une triste période durant laquelle le calcul des rémunérations pouvait aller jusqu'à 20 ans d'ancienneté sous le SMIC !

Aux oubliettes les promesses de reconnaissance de l'avenant 43 en 2021. Depuis sa mise en application cette année-là, les salariés entrants sont régulièrement payés sous le SMIC. La seule période positive a duré de janvier et à octobre 2024 (+ 0.58 %).

Alors que notre délégation revendiquait une **augmentation de la valeur du point à hauteur du SMIC + 25 % soit 7,28 € ainsi que les 183 € pour TOUS.**

**Pour la FNAS FO, des moyens à la hauteur des besoins doivent être débloqués d'urgence pour la reconnaissance de nos métiers indispensables et essentiels.**

Paris, le 25 février 2025

<sup>1</sup> Les principaux financeurs de notre secteur sont les Conseils Départementaux.